

PATINAGE DE VITESSE CANADA

BULLETIN DE LA HAUTE PERFORMANCE

N°152 – COURTE PISTE



Décembre 2011

BULLETINS DE LA HAUTE PERFORMANCE

Le Comité de la haute performance courte piste (CHPCP) publiera des bulletins de façon périodique durant la saison pour informer les patineurs, les entraîneurs et les associations membres de toute mise à jour ou modification aux critères de sélection, aux compétitions, etc.

Le CHPCP se réserve le droit de modifier ou de remplacer les politiques indiquées ici dans le cas où des circonstances exceptionnelles surviendraient et à condition que ces changements soient clairement dans l'intérêt du programme de haute performance. Dans de telles situations, tous les athlètes et les entraîneurs seront informés de toute modification confirmée par le CHPCP.

TABLE DES MATIÈRES

Page

2011-2012 Critères de sélection

- **Généralités** 3 - 4
- **Championnats du monde courte piste** 5 - 6
- **Coupes du monde 5 et 6 2012** 7-8

Championnat canadien ouvert 2011-2012 - Généralités 9 - 12

Championnat canadien ouvert 2011-2012 - Format des compétitions 13 - 27

Classement canadien 2011-2012 28

Patineur de l'année 2011-2012 28

ANNEXE A : Lignes directrices visant les demandes d'exemption 25 - 28

Courte piste 2011-2012

Critères de sélection

Généralités

Avis

Tous les athlètes nommés à l'équipe des Championnats du monde doivent confirmer par écrit leur participation au Directeur du programme courte piste au plus tard le 20 janvier 2012.

Procédures de sélection

Tous les athlètes sélectionnés doivent avoir atteint les standards précis établis par l'ISU et PVC pour chacune des compétitions pour être admissibles à y participer. Patinage de vitesse Canada choisira ensuite les athlètes pour chaque épreuve selon la procédure décrite ci-après dans la section portant sur cette compétition et conformément à l'intention générale des sélections (voir plus loin).

Intention générale des sélections

Objectif global

L'objectif de la politique de sélection des équipes consiste à préparer et choisir l'équipe canadienne qui atteint le ou les buts fixés pour chaque compétition, conformément aux objectifs du programme pour chaque saison du cycle olympique. Toutes les nominations au sein de l'équipe annoncées tout au long de la saison de compétition 2011-2012 serviront ultimement à préparer les athlètes de façon à ce que la meilleure équipe possible soit sélectionnée pour représenter le Canada aux Championnats du monde courte piste 2012 qui constituent la compétition annuelle la plus importante.

Précision pour 2011-2012

Étant donné que la saison 2011-2012 est placée dans la première moitié du cycle olympique, le CHPCP est d'avis que le fait d'exposer les athlètes en développement aux compétitions internationales afin de leur permettre d'acquérir ou d'accroître leur expérience de ces compétitions représente une grande valeur stratégique cette saison. Par conséquent, les places pour la Coupe du monde pourraient être attribuées parmi un groupe d'athlètes dans le but de maximiser le nombre d'athlètes qui peuvent profiter de cette expérience.

Séquence des décisions entourant la sélection des équipes

Le CHPCP a défini des procédures de sélection d'équipe étape par étape pour chacune des compétitions qui sont expliquées dans la section correspondante du présent document.

Exemption

Un athlète peut faire une demande d'exemption pour obtenir une place au sein d'une équipe précise conformément à l'Annexe A. Une exemption permet à un athlète qui ne parvient pas à se qualifier dans cette équipe dans le cadre des compétitions de sélection normales ou du processus de sélection normal, d'être choisi au sein de l'équipe en raison de circonstances exceptionnelles et indépendantes de sa volonté. La philosophie de base pour accorder une exemption est que le patineur que l'on accepte d'exempter a réalisé, lors de compétitions antérieures, des performances supérieures, comme le décrit l'Annexe A. Les exemptions sont accordées à la discrétion du CHPCP.

Choix discrétionnaire

Le choix discrétionnaire permet au CHPCP de sélectionner, au sein d'une équipe, l'athlète ou les athlètes qui sont les mieux en mesure d'aider PVC à atteindre son objectif global, en s'appuyant sur l'analyse de ses performances antérieures et le profil de l'équipe que l'on est en train de créer. Les données particulières du choix discrétionnaire sont énumérées dans les sections sur la composition des équipes respectives pour chacune des Coupes du monde 5 et 6 ainsi que pour les Championnats du monde courte piste.

Nominations des équipes

Une fois que le CHPCP a fini de former l'équipe, PVC annoncera officiellement la composition de l'équipe en affichant la liste sur son site Web. Tous les efforts seront pris pour veiller à ce que cela se fasse dans les cinq jours suivants l'épreuve de sélection. Toutefois, en ce qui a trait à l'équipe des Championnats du monde, le CHPCP se réserve le droit de différer l'annonce des choix discrétionnaires, y compris tant le membre de l'équipe des Championnats du monde que l'athlète qui participe aux épreuves individuelles (3^e chez les hommes, 2^e chez les femmes) jusqu'au retour de l'équipe de la Coupe du monde 6. Cette possibilité permettra au CHPCP d'obtenir une meilleure mesure des performances des athlètes s'il y a lieu afin de finaliser la décision et ainsi assurer que la meilleure équipe soit nommée.

Pour chaque équipe, le CHPCP nommera un athlète substitut au cas où un remplaçant serait nécessaire. Une telle place au sein de l'équipe sera octroyée à l'entière discrétion du CHPCP.

Remplacement de patineurs

En tout temps, le CHPCP se réserve le droit de remplacer un athlète si l'avis d'un médecin prétend que la participation aux épreuves pourrait comporter un risque de blessure pour l'athlète en question ou que celui-ci ne s'est pas encore suffisamment rétabli d'une blessure ou d'une ancienne blessure.

Si un athlète nommé refuse la place au sein de l'équipe ou se retire de l'équipe avant le départ pour la compétition, il sera remplacé par le substitut.

Si un athlète nommé au sein d'une équipe se blesse ou est malade après le départ pour la compétition ou une série de compétitions, le CHPCP évaluera si l'athlète sera remplacé par le substitut ou non.

Championnats du monde courte piste 2012

Procédures de sélection

Admissibilité

L'ISU détermine l'admissibilité du Canada à inscrire des participants à ces championnats.

Composition de l'équipe

L'équipe des Championnats du monde courte piste 2012 sera formée de cinq femmes et de cinq hommes.

Ordre des décisions et critères de sélection pour l'équipe des Championnats du monde

Étape 1 Sélectionner les **trois premiers** athlètes en s'appuyant sur les résultats du classement cumulatif total du Championnat canadien ouvert. S'il y a une égalité au niveau des points, l'athlète ayant le classement cumulatif total le plus élevé avant l'épreuve du 3 000 m, y compris seulement les distances du 500 m, du 1 000 m et du 1 500 m, obtiendra le meilleur classement.

Étape 2 **Si une demande d'exemption a été déposée**, le système de points d'exemption sera utilisé pour la comparaison directe des athlètes. (Voir la politique sur les points d'exemption – Annexe A.) Le système de points d'exemption déterminera le classement de l'athlète et par conséquent, le rang de sélection ajusté final.

Si aucune demande d'exemption n'a été déposée ou si une ou des demandes ont été déposées, mais ne se retrouvent pas dans le groupe des quatre (4) premiers athlètes selon le rang de sélection ajusté final, l'athlète en 4^e position au classement cumulatif total du Championnat canadien ouvert sera nommé à l'équipe. S'il y a une égalité au niveau des points, l'athlète ayant le classement cumulatif total le plus élevé avant l'épreuve du 3 000 m, y compris seulement les distances du 500 m, du 1 000 m et du 1 500 m, obtiendra le meilleur classement.

Étape 3 Le CHPCP, en collaboration avec les entraîneurs de l'équipe nationale, sélectionnera l'athlète pour la 5^e position restante en fonction des lignes directrices pour les choix discrétionnaires expliquées plus loin. Le choix discrétionnaire se limitera aux athlètes occupant le classement de 5 à 9 selon le rang de sélection ajusté final et qui peut inclure les athlètes qui sont retenus par l'utilisation du système de points d'exemption.

Lors de la sélection des athlètes au choix discrétionnaire, le CHPCP, avec l'aide des entraîneurs de l'équipe nationale, évaluera les athlètes afin de sélectionner la meilleure équipe possible qui représentera le Canada aux Championnats du monde courte piste.

Afin de répondre aux objectifs globaux des sélections de l'équipe, les critères suivants seront pris en considération. Comme le choix discrétionnaire se veut principalement une façon de choisir le meilleur

membre d'équipe en vue des épreuves de relais, l'évaluation des entraîneurs de l'équipe nationale portera sur les points suivants : • Performances et expériences internationales en relais • Performances et expériences internationales • Performances nationales • Performances en entraînement • État de préparation à la compétition • Dynamique d'équipe • Engagement envers le programme d'entraînement • État de santé et état médical • Développement à long terme de l'athlète

Les performances en compétition sont définies comme étant les compétitions qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois. Lorsque les performances des 12 derniers mois ne sont pas suffisantes pour établir une comparaison ou une évaluation équitable entre les athlètes, le CHPCP aura la discrétion de tenir compte des compétitions ayant eu lieu avant cette période.

Distances individuelles

Le quota total de participation aux épreuves individuelles des Championnats du monde courte piste de l'ISU est de 3 hommes et de 3 femmes. *Pour l'année 2011-2012, le contingent canadien chez les hommes est de 3 athlètes et le contingent canadien chez les femmes est de 2 athlètes pour les distances individuelles.

Les deux premiers hommes identifiés à l'étape 1 (plus haut) seront automatiquement inscrits aux distances individuelles à la compétition des Championnats du monde.

La première femme identifiée à l'étape 1 (plus haut) sera automatiquement inscrite.

Les inscriptions aux distances individuelles restantes seront déterminées à l'entière discrétion du CHPCP parmi les autres membres de l'équipe puisque seulement les deux premiers hommes et la première femme identifiés à l'étape 1 seront automatiquement inscrits afin de participer aux épreuves de distances individuelles à la compétition des Championnats du monde.

Afin d'atteindre les objectifs globaux des sélections de l'équipe pour les distances individuelles, l'évaluation des entraîneurs de l'équipe nationale portera sur les points suivants : • Potentiel de médailles • Performances et expériences internationales • Performances nationales • Performance en entraînement • État de préparation à la compétition • Dynamique d'équipe • Engagement envers le programme d'entraînement • État de santé et état médical • Développement à long terme de l'athlète.

Relais

Tous les 5 membres de l'équipe seront admissibles à participer au relais. Toutefois, l'entraîneur de l'équipe nationale des Championnats du monde déterminera la composition de l'équipe de relais à chacune des rondes de la compétition.

Problème au niveau de la performance

Si les performances d'un athlète au cours de l'entraînement sont clairement inférieures aux performances qui lui ont valu une sélection au sein de l'équipe des Championnats du monde, le CHPCP peut prendre la décision de remplacer cet athlète par un substitut.

Procédures de sélection pour les Coupes du monde d'hiver 5 et 6 2012

Pour les Coupes du monde 5 et 6, l'équipe sera choisie en se basant sur les résultats obtenus au Championnat canadien ouvert et à la discrétion du CHPCP comme ci-après.

Composition de l'équipe

L'équipe sera composée des six (6) athlètes par sexe.

Séquence des décisions et critères de sélection de l'équipe : Coupes du monde 5 et 6

Étape 1 Choisir les cinq (5) hommes et les cinq (5) femmes qui sont confirmés sur l'équipe des Championnats courte piste, après l'application du processus de demande d'exemption et les sélections discrétionnaires.

Étape 2 Le CHPCP, en consultation avec les entraîneurs de l'équipe nationale, choisit l'athlète pour la 6^e place. La sélection discrétionnaire se limitera aux athlètes classés du 5^e au 9^e rang au classement de sélection final ajusté qui pourra inclure des athlètes classés par l'utilisation du système de points d'exemption.

Afin d'atteindre les objectifs globaux des sélections, les éléments suivants seront évalués pour la sélection discrétionnaire. Comme la place discrétionnaire peut être confirmée pour l'équipe des Coupes du monde ou pour fournir une plus grande expérience internationale, l'équipe des entraîneurs de l'équipe nationale évaluera les éléments suivants : • Performances et expériences internationales en relais • Performances et expériences internationales • Performances nationales • Performance en entraînement • État de préparation à la compétition • Dynamique d'équipe • Engagement envers le programme d'entraînement • État de santé et état médical • Développement à long terme de l'athlète.

Les performances en compétition sont définies comme étant les compétitions qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois. Lorsque les performances des 12 derniers mois ne sont pas suffisantes pour établir une comparaison ou une évaluation équitable entre les athlètes, le CHPCP aura la discrétion de tenir compte des compétitions ayant eu lieu avant cette période.

* Les membres de l'équipe des Coupes du monde 5 et 6 pourraient devoir être remplacés par un substitut pour la Coupe du monde 6 afin de retourner au Canada pour se préparer en vue des Championnats du monde. Le CHPCP aura l'entière discrétion de prendre cette décision, en collaboration avec le directeur du Programme courte piste et des entraîneurs de l'Équipe nationale.

Distances individuelles

Les premiers deux athlètes masculins et les premières deux athlètes féminines identifiés à l'étape 1 plus haut se verront accorder la préférence pour leur inscription aux distances individuelles aux compétitions de la Coupe du monde 5 et 6, en consultation avec les entraîneurs de l'équipe nationale.

Les autres inscriptions aux distances individuelles seront déterminées en se basant sur les besoins individuels des athlètes pour se préparer aux Championnats du monde et la décision sera prise par l'entraîneur de l'équipe nationale aux compétitions respectives de la Coupe du monde.

Compétitions nationales – Championnat canadien ouvert 2011-2012

Généralités

- a) Pour participer à ces compétitions, les patineurs doivent être citoyens canadiens et membres de Patinage de vitesse Canada. Les compétitions se dérouleront sur une piste ovale de 111,12 m conforme aux normes de l'ISU. Les règles de PVC et, éventuellement, celles de l'ISU s'appliqueront. Les exceptions aux règles en vue de la sélection pour le Championnat du monde, l'équipe nationale ou l'équipe de développement seront indiquées dans la section Format de compétition 2011-2012 de ce bulletin.
- b) Les patineurs doivent être âgés d'au moins 15 ans au 1^{er} juillet 2011 pour participer à ces compétitions, puisqu'il s'agit de courses de sélection pour des compétitions internationales senior (règle 108 de l'ISU).
- c) **VEUILLEZ NOTER** que tous les patineurs sont tenus de porter des vêtements résistants aux coupures (survêtement ou vêtement de course) qui satisfont aux normes de l'ISU décrites dans son communiqué n° 1265.
- d) Les règles suivantes s'appliquent à la qualification des patineurs pour les épreuves de sélection de l'équipe nationale :

Championnat canadien ouvert (Saguenay, Québec, 13 au 15 janvier 2012)

Le Championnat canadien ouvert accepte un maximum de 32 participants. Les patineurs de la sélection pour la Coupe du monde d'automne sont automatiquement admissibles à cette compétition. Les patineurs admissibles comprennent les participants qui s'étaient qualifiés au départ, ainsi que les patineurs remplaçants qui ont participé à la compétition.

Les autres patineurs seront choisis selon le classement global des qualifications nationales.

Si un patineur qui a participé à la sélection pour la Coupe du monde d'automne n'est pas en mesure de concourir dans le Championnat canadien ouvert, sa place sera aussi comblée selon le classement global des qualifications nationales.

Sélection n° 2 de l'équipe nationale : (Calgary, Alberta, 9 au 11 mars 2012)

La sélection n° 2 de l'équipe nationale acceptera un maximum de 24 participants. Les patineurs classés de la 1^{re} à la 24^e position à la suite du Championnat canadien ouvert (à l'exclusion des membres de l'équipe du Championnat du monde) se qualifient automatiquement pour participer à la sélection numéro 2 de l'équipe nationale (sous réserve des demandes d'exemption).

Confirmation de participation

Les patineurs **sont tenus de confirmer par écrit leur intention de participer aux événements à** Patinage de vitesse Canada selon le calendrier suivant :

Date limite	Compétition	Date de publication de la liste finale de participation
30 décembre 2011	Championnat canadien ouvert	4 janvier 2012
24 février 2012	Sélection n° 2 de l'équipe nationale	27 février 2012

VEUILLEZ NOTER que si la participation d'un athlète **n'est PAS confirmée à ces dates**, sa place sera accordée au prochain patineur admissible en fonction du classement.

Si un athlète se qualifie, mais doit par la suite se retirer en raison d'une maladie, d'une blessure, etc., sa place sera automatiquement offerte au prochain patineur admissible. Si l'athlète se retire dans les sept (7) jours avant une compétition, en général, seul le patineur admissible suivant, selon la liste de classement, se verra offrir la place disponible. Toutefois, le CHP se réserve le droit d'évaluer d'autres remplaçants supplémentaires après le premier athlète substitut dans l'intérêt de la compétition.

Uniformes de l'équipe nationale

Durant une compétition sanctionnée par Patinage de vitesse Canada, les athlètes ne doivent pas porter d'uniforme de compétition (combinaison moulante) identifié à une équipe nationale ou à un autre pays, à moins de faire partie de cette équipe ou de représenter ce pays au moment de la compétition (règle N1-106 de PVC).

En outre, un patineur n'a pas le droit de porter une combinaison moulante d'une équipe nationale de Patinage de vitesse Canada ou d'une équipe de développement d'une saison antérieure durant la sélection pour la Coupe du monde d'automne, le Championnat canadien ouvert, la sélection n° 2 de l'équipe nationale, le Championnat canadien junior ou les qualifications nationales sans autorisation de Patinage de vitesse Canada.

Points au classement canadien

Les points au classement canadien sont accordés selon le classement final par distance pour la sélection pour la Coupe du monde d'automne, le Championnat canadien ouvert et la sélection n° 2 de l'équipe nationale.

Les points au classement canadien serviront à la sélection des équipes pour les compétitions et permettront de déterminer le classement de fin de saison des athlètes en vue de la formation de l'équipe nationale et de l'équipe de développement la saison suivante (voir les critères de sélection spécifiques pour chaque équipe). Le placement définitif dans une distance particulière est déterminé en fonction de la finale dans laquelle participe un patineur et de son classement lors de cette finale.

Les points au classement canadien sont ensuite accordés selon le classement final pour chaque distance à la sélection pour la Coupe du monde d'automne, au Championnat canadien ouvert et à la sélection n° 2 de l'équipe nationale en fonction des barèmes suivants :

Championnat canadien ouvert et sélection n° 2 de l'équipe nationale (500 m, 1 000 m, 1 500 m)

<u>Place</u>	<u>Pts</u>	<u>Place</u>	<u>Pts</u>	<u>Place</u>	<u>Pts</u>	<u>Place</u>	<u>Pts</u>
1	1000	9	196	17	37	25	5
2	816	10	160	18	30	26	4
3	666	11	130	19	24	27	3
4	543	12	106	20	19	28	2
5	443	13	86	21	15	29	1,5
6	362	14	70	22	12	30	1
7	295	15	57	23	9	31	0,5
8	241	16	46	24	7	32	0

Championnat canadien ouvert et sélection n° 2 de l'équipe nationale (3 000 m)

<u>Place</u>	<u>Pts</u>	<u>Place</u>	<u>Pts</u>
1	500	9	98
2	408	10	80
3	333	11	65
4	272	12	53
5	222	13	43
6	181	14	35
7	148	15	29
8	121	16	23

Règles particulières pour les courses

Pénalisation, non-achèvement ou retrait :

En cas de pénalisation, de retrait ou de non-achèvement de la course à cause d'une infraction ou d'un retrait, les règles suivantes s'appliquent :

1. Les patineurs pénalisés se verront attribuer la dernière place avec les points de classement correspondants pour cette course et seront placés directement dans la catégorie inférieure ou la course de niveau inférieur au tour suivant.
2. Les patineurs qui abandonnent avant une course se verront attribuer la dernière place, derrière les patineurs qui n'ont pas fini la course en raison d'une infraction ou d'une pénalisation. Ils recevront les points de classement de la dernière position dans cette distance. Dans la situation précise où un patineur qui abandonne avant l'épreuve de la distance de 3 000 mètres ou de distances précédentes, il conservera son rang cumulatif et se verra aussi attribuer la dernière place derrière les patineurs qui pourraient subséquemment ne pas terminer l'épreuve à cause d'une infraction ou d'une pénalisation et recevra les points de classement selon l'ordre final de cette distance.
3. Les patineurs qui se retirent avant le premier tour d'une épreuve par distance ne recevront pas de points de classement canadien pour cette épreuve, et le placement pour celle-ci sera ajusté.
4. Les patineurs qui se retirent d'une épreuve conservent le droit de participer à toute autre épreuve par distance de la même compétition.

5. Un patineur qui n'a pas terminé une course à cause d'une infraction d'un autre patineur sera classé avant tout patineur pénalisé pour la course en question.
6. Un athlète qui ne termine pas une course n'a pas le droit de participer au tour suivant de cette épreuve à moins que son avancement soit justifié en vertu de la procédure de l'ISU pour la Coupe du monde ou des règles spéciales d'exception.
7. Dans des circonstances particulières, lorsqu'un athlète n'est pas en mesure de terminer une course à cause d'une blessure, l'arbitre peut décider, en consultation avec le représentant sur place du Comité de haute performance (président ou membre élu du comité de la haute performance présent et directeur national du programme courte piste), de faire passer cet athlète au prochain tour pour assurer la plus grande équité possible dans la distribution des points de classement.
8. Dans des circonstances particulières, lorsqu'un athlète n'est pas en mesure de terminer une course à cause d'un bris d'équipement pendant une course, la situation doit être rapportée à l'arbitre et vérifiée par ce dernier immédiatement après la course au cours de laquelle le bris d'équipement s'est produit. L'athlète sera classé dans la partie inférieure du prochain tour et il sera autorisé à continuer l'épreuve dans cette distance.
9. Tout avancement sera effectué en conformité avec les procédures de la Coupe du monde de l'ISU. En résumé, les patineurs avancés recevront des points de classement en fonction de leur rang dans la course en raison de laquelle ils sont avancés. Leur classement pour le tour suivant sera établi en fonction de ces points. Les patineurs avancés ne se seront pas classés dans un ordre particulier. C'est plutôt leur classement après le tour précédent qui déterminera dans quelle course ils se classent pour le tour qui suit.

Format des compétitions

Championnat canadien ouvert et sélection n° 2 de l'équipe nationale 2011-2012

1. Format des compétitions : Championnat canadien ouvert

Le format de ces compétitions sera le suivant :

Jour 1 : 1 500 mètres

Jour 2 : 500 mètres

Jour 3 : 1 000 mètres, 3 000 mètres, 3 000 mètres relais femmes, 5 000 mètres relais hommes

Points de classement à la première ronde

1 500 mètres

Pour les patineurs qui ont obtenu une inscription automatique en participant aux sélections de la Coupe du monde d'automne, le placement pour la première ronde de la distance de 1 500 m sera déterminé en fonction du classement du patineur sur la distance de 1 500 m aux sélections de la Coupe du monde d'automne. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur temps aura le rang supérieur.

Les patineurs qui ont obtenu une place par le biais du classement national seront placés pour la première ronde de la distance de 1 500 m en se basant sur leur rang global de la compétition de qualification nationale, après les patineurs qui ont obtenu des inscriptions automatiques au cours des sélections de la Coupe du monde d'automne. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur temps aura le rang supérieur.

500 mètres

Le placement pour la première ronde de la distance de 500 m sera déterminé en fonction de la moyenne de l'ordre de classement du patineur aux compétitions de sélections de 500 m de la Coupe du monde d'automne et de leur classement aux compétitions de 1 500 m du Championnat canadien ouvert 2011. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur temps à l'événement du 500 m aura le rang supérieur.

Les patineurs qui ont obtenu une place par le biais du classement national seront placés pour la première ronde de la distance de 500 m en se basant sur la moyenne de leur classement global de la compétition de qualification nationale et de leur classement dans la distance de 1 500 m au Championnat canadien ouvert 2011. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur temps à la distance de 500 m aura le rang supérieur.

1 000 mètres

Pour tous les patineurs, le placement pour la première ronde de la distance de 1 000 m sera déterminé en se basant sur le classement cumulatif des distances de 1 500 m et de 500 m au Championnat canadien ouvert 2011. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur temps à la distance de 1 500 m et à la distance de 500 m aura le rang supérieur.

VEUILLEZ NOTER : Le CHP se réserve le droit d'ajuster le placement pour toutes les compétitions en vue d'assurer les conditions de courses les plus équitables et adéquates pour les athlètes qui ne figurent pas au classement canadien 2010-2011 ou qui n'ont pas pu participer aux compétitions de sélections nationales des saisons 2010-2011 et 2011-2012.

Placement pour les quarts de finale et les demi-finales

Le placement pour les demi-finales de la distance de 1 500 m et les quarts de finale et demi-finales des distances de 500 m et de 1 000 m sera déterminé sur la base d'un placement obtenu des points de classement décernés dans les épreuves éliminatoires (pour le 1 500 m) et les épreuves éliminatoires et les quarts de finale (pour le 500 m et le 1 000 m) tel que décrit plus loin.

Les égalités dans les points de classement seront départagées en se référant au classement et ensuite aux temps de patinage dans la ronde précédente de course. Le patineur le plus haut au classement et ensuite le temps le plus rapide parmi les patineurs ayant l'égalité des points de classement obtiendront les rangs les plus élevés et ainsi de suite.

S'il y a toujours une égalité, alors le patineur ayant le placement original le plus élevé pour la distance sera classé au rang le plus élevé et ainsi de suite. Toutes les autres égalités seront brisées par un tirage au sort.

Rang à la ronde précédente	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
Points de classement	34	21	13	8	5	3	2	1

Positions de départ

VEUILLEZ NOTER que les positions de départ seront établies conformément à la règle 296 de l'ISU. Au premier tour de qualification, c'est le préposé aux compétiteurs qui détermine les positions. Lors de chaque ronde ultérieure, la position sur la ligne de départ sera établie en fonction du temps réalisé au tour de qualification précédent. Les patineurs seront disposés sur la ligne de départ selon leur temps, de l'intérieur vers l'extérieur de la piste, en commençant par le plus rapide.

Composition des épreuves éliminatoires (1 500 m)

		Épreuves éliminatoires — 1500 m					
		A	B	C	D	E	F
Classement par distance	1	2	3	4	5	6	
	12	11	10	9	8	7	
	13	14	15	16	17	18	
	24	23	22	21	20	19	
	25	26	27	28	29	30	
					32	31	

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 32, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du

programme national courte piste) déterminera le nombre raisonnable d'épreuves éliminatoires pour assurer des conditions équitables de course.

Composition des demi-finales (1 500 m)

Catégorie supérieure

Les trois premiers patineurs de chacune des six épreuves éliminatoires se retrouveront dans la catégorie supérieure (rang final de 1 à 18) et seront placés dans trois demi-finales (A, B et C) comme indiqué plus haut.

Catégorie inférieure

Les autres patineurs des six épreuves éliminatoires se retrouveront dans la catégorie inférieure (rang final de 19 à 32) et seront placés dans deux demi-finales (D et E) comme indiqué plus haut.

Demi-finales 1500 m

	Demi-finales catégorie supérieure				Demi-finales catégorie inférieure	
	A	B	C		D	E
Classement au premier tour	1	2	3		19	20
	6	5	4		22	21
	7	8	9		23	24
	12	11	10		26	25
	13	14	15		27	28
	18	17	16		30	29
					31	32

Composition des finales (1500 m)

Finale A : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales A, B et C

Finale B : 3^e et 4^e rangs des demi-finales A, B et C

Finale C : Autres patineurs des demi-finales A, B et C

Finale D : 1^{er}, 2^e et 3^e rangs des demi-finales D et E, plus le 4^e plus rapide des demi-finales D et E (sept patineurs)

Finale E : Autres patineurs des demi-finales D et E

Composition des épreuves éliminatoires (500 m et 1 000 m)

	Épreuves éliminatoires — 500 m et 1 000 m							
	A	B	C	D	E	F	G	H
Classement au 1500 m (pour le 500 m) et au 1500 m et au 500 m (pour le 1000 m)	1	2	3	4	5	6	7	8
	16	15	14	13	12	11	10	9
	17	18	19	20	21	22	23	24
	32	31	30	29	28	27	26	25

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 32, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme national courte piste) déterminera le nombre raisonnable d'épreuves éliminatoires pour assurer des conditions équitables de course.

Composition des quarts de finale (500 m et 1 000 m)

Catégorie supérieure

Les deux premiers patineurs de chacune des huit épreuves éliminatoires se retrouveront dans la catégorie supérieure (rang final de 1 à 16 ou plus bas en fonction du nombre de patineurs avancés aux épreuves éliminatoires) et seront placés dans quatre quarts de finale (A, B, C et D) comme indiqué plus haut.

Catégorie inférieure

Les autres patineurs des huit épreuves éliminatoires se retrouveront dans la catégorie inférieure (rang final de 17 à 32) et seront placés dans quatre quarts de finale (E, F, G et H) comme indiqué plus haut.

Quarts de finale 500 m et 1 000 m

	Quarts de finale catégorie supérieure					Quarts de finale catégorie inférieure			
	A	B	C	D		E	F	G	H
Classement au premier tour	1	2	3	4		17	18	19	20
	8	7	6	5		24	23	22	21
	9	10	11	12		25	26	27	28
	16	15	14	13		32	31	30	29

Composition des demi-finales (500 m et 1000 m)

Catégorie supérieure

Les deux premiers patineurs de chacun des quatre quarts de finale de catégorie supérieure seront placés dans les deux premières demi-finales (A et B; rang final de 1 à 8 ou plus bas en fonction du nombre de patineurs avancés aux épreuves éliminatoires) comme indiqué plus haut.

Les autres patineurs des quatre quarts de finale de catégorie supérieure seront placés dans les deux demi-finales suivantes (C et D; rang final de 9 à 16 ou plus bas en fonction du nombre de patineurs avancés aux épreuves éliminatoires et aux quarts de finale) comme indiqué plus haut.

Catégorie inférieure

Les deux premiers patineurs de chacun des quatre quarts de finale de catégorie inférieure seront placés dans les deux premières demi-finales de catégorie inférieure (E et F; rang final de 17 à 24) comme indiqué plus haut.

Les autres patineurs des quatre quarts de finale de catégorie inférieure seront placés dans les deux dernières demi-finales (G et H; rang final de 25 à 32) comme indiqué plus haut.

Demi-finales 500 m et 1000 m

	Demi-finales catégorie supérieure					Demi-finales catégorie inférieure			
	A	B	C	D		E	F	G	H
Classement aux quarts de finale	1	2	9	10		17	18	25	26
	4	3	12	11		20	19	28	27
	5	6	13	14		21	22	29	30
	8	7	16	15		24	23	32	31

Composition des finales (500 m et 1000 m)

- Finale A : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales A et B
Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B
Finale C : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales C et D
Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D
Finale E : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales E et F
Finale F : Autres patineurs des demi-finales E et F
Finale G : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales G et H
Finale H : Autres patineurs des demi-finales G et H

Si la finale D comprend plus de six patineurs, il sera nécessaire de tenir une finale D-2 pour les patineurs qui se sont classés en 5^e et 6^e place des demi-finales C et D, ceci afin d'empêcher qu'il y ait trop de patineurs dans la finale D, ce qui pourrait se produire si plusieurs patineurs sont avancés dans une catégorie supérieure lors des épreuves éliminatoires et des quarts de finale. Dans le cas où une finale D-2 aurait lieu, les points accordés dans les finales E à H seront ajustés à la baisse afin de tenir compte des patineurs additionnels à la finale D-2.

Composition des équipes de relais

En plus de l'équipe du Championnat du monde junior, les 12 premiers patineurs au classement après les trois premières épreuves de chaque compétition (500 m, 1 000 m, 1 500 m) seront admissibles à la course à relais. Si l'un de ces 12 premiers patineurs n'est pas en mesure de concourir, sa place dans l'équipe de relais sera comblée par le prochain au classement, et ainsi de suite.

Les équipes de relais seront formées en fonction du classement global, comme suit :

Équipe A - 1, 6, 7, 12

Équipe B - 2, 5, 8, 11

Équipe C - 3, 4, 9, 10

Équipe D - Équipe du Championnat du monde junior

3 000 mètres

L'épreuve de 3 000 mètres comprendra deux finales. Les patineurs classés de 1 à 8 selon leurs points de placement cumulés après le 1000 m participeront à la finale A. Ceux qui se sont classés de la 9^e à la 16^e place participeront à la finale B. En cas d'égalité pour la 8^e ou la 16^e place, les patineurs concernés participeront respectivement à la finale A et la finale B.

Des points en prime seront accordés au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste.

Au cours de l'épreuve de 3 000 mètres, si un patineur en lice pour une place dans l'équipe du Championnat mondial est retiré de la course pour avoir causé une chute ou une obstruction majeure entraînant une pénalité, l'arbitre doit interrompre la course et la recommencer, sans le patineur disqualifié, peu importe le nombre de tours effectués.

Le nombre de tours à courir de nouveau est le suivant, selon le tour auquel l'arbitre arrête la course.

Nombre de tours non parcourus Nombre de tours à courir

27 - 18	27
18 - 0	18

Si l'arbitre interromp la course de 3 000 mètres et qu'un ou plusieurs patineurs ont établi un écart d'au moins un tour par rapport au peloton, les patineurs qui suivent devront effectuer un tour de piste additionnel (ou plus) que ceux en avance.

Points de placement

Les patineurs gagnent des points de placement pour les courses finales dans chaque distance selon le barème qui suit.

a) Points de placement accordés pour le premier 1 500 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e
Finale A	1000	816	666	543	443	362	
Finale B	295	241	196	160	130	106	
Finale C	86	70	57	46	37	30	
Finale D	24	19	15	12	9	7	5
Finale E	4	3	2	1,5	1	0,5	0

b) Points de placement accordés pour le 500 m et le 1 000 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e
Finale A	1000	816	666	543
Finale B	443	362	295	241
Finale C	196	160	130	106
Finale D	86	70	57	46
Finale E	37	30	24	19
Finale F	15	12	9	7
Finale G	5	4	3	2
Finale H	1,5	1	0,5	0

c) Points de placement accordés pour le 3 000 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e	8^e
Finale A	500	408	333	272	222	181	148	121
Finale B	98	80	65	53	43	35	29	23

Remarque : 74 points seront accordés en prime au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale A du 3 000 m. Cela constitue le même pourcentage que celui accordé au Championnat du monde de l'ISU (prime de 5 points sur un total de 34 points : prime de 74 points sur le total des points pour le 500 m).

Le même pourcentage de points sera accordé au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale B du 3 000 m selon les points maximaux disponibles dans la finale B (15 points s'il y a 8 patineurs dans la finale A, 12 points s'il y a 9 patineurs dans la finale A).

Si une finale de 500 m ou de 1 000 m compte plus de quatre patineurs, ou s'il y en a plus de six dans une finale de 1500 m, les points des 5^e et 6^e places, etc., seront équivalents aux points de la 1^{re} et 2^e place, etc., de la finale suivante. Les autres points seront ajustés en conséquence.

Avancement

Tout avancement sera effectué en conformité avec les procédures de la Coupe du monde de l'ISU. En résumé, les patineurs avancés recevront des points de placement en fonction de leur rang dans la course en raison de laquelle ils sont avancés. Leur classement pour la ronde suivante sera établi en fonction de ces points. Les patineurs avancés ne se seront pas classés dans un ordre particulier. C'est plutôt leur classement après la ronde antérieure qui déterminera dans quelle course ils se classent pour la ronde qui suit.

2. Format des compétitions : Sélection n° 2 de l'équipe nationale

Ces compétitions se dérouleront comme suit :

Jour 1 : 1 500 m

Jour 2 : 500 m

Jour 3 : 1 000 m, 3 000 m, 3 000 m relais femmes, 5 000 m relais hommes

Placement pour la première ronde

1 500 mètres

Le placement pour le premier tour des épreuves de 1 500 m se basera sur le rang des patineurs pour cette distance au Championnat canadien ouvert. En cas d'égalité, le patineur qui a le meilleur temps aura le rang supérieur.

500 mètres

Le placement pour le premier tour des épreuves de 500 m se basera sur le rang des patineurs pour cette distance au Championnat canadien ouvert et leur classement à l'épreuve de 1 500 m à la sélection n° 2 de l'équipe nationale 2011. En cas d'égalité, le patineur qui a le meilleur temps pour l'épreuve du 500 m au Championnat canadien ouvert aura le rang supérieur.

1 000 mètres

Le placement pour le premier tour des épreuves de 1 000 m se basera sur le rang cumulatif des distances de 1 500 m et de 500 m à la sélection n° 2 de l'équipe nationale 2011. En cas d'égalité, le patineur qui obtient le meilleur temps total des distances de 1 500 m et de 500 m aura le rang supérieur.

REMARQUE : Le CHP se réserve le droit d'ajuster le placement pour toutes les compétitions afin d'assurer des conditions de course justes et adéquates pour les athlètes qui ne se sont pas inscrits au classement canadien en 2010-2011 ou qui n'ont pas été en mesure de participer à toutes les compétitions de sélection nationale des saisons 2010-2011 et 2011-1012.

Points de placement

Les patineurs gagnent des points de placement pour les courses finales dans chaque distance selon le barème qui suit.

a) Points de placement accordés pour le premier 1 500 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e
Finale A	1000	816	666	543	443	362
Finale B	295	241	196	160	130	106
Finale C	86	70	57	46	37	30
Finale D	24	19	15	12	9	7

b) Points de placement accordés pour le 500 m et le 1 000 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e
Finale A	1000	816	666	543
Finale B	443	362	295	241
Finale C	196	160	130	106
Finale D	86	70	57	46
Finale E	37	30	24	19
Finale F	15	12	9	7

Si une finale de 500 m ou de 1 000 m compte plus de quatre patineurs, ou s'il y en a plus de six dans une finale de 1 500 m, les points des 5^e et 6^e places, etc., seront équivalents aux points de la 1^{re} et 2^e place, etc., de la finale suivante. Les autres points seront ajustés en conséquence.

Composition des épreuves éliminatoires (1 500 m)

Épreuves éliminatoires 1 500 m				
Classement par distance	A	B	C	D
	1	2	3	4
	8	7	6	5
	9	10	11	12
	16	15	14	13
	17	18	19	20
	24	23	22	21

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 24, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme courte piste) déterminera le nombre raisonnable d'épreuves éliminatoires pour assurer des conditions équitables de course.

Composition des demi-finales (1 500 m)

Les trois (3) premiers patineurs de chacune des quatre (4) épreuves éliminatoires seront placés dans les deux (2) premières demi-finales (A, B; rang final de 1 à 12 ou plus bas en fonction du nombre de patineurs avancés dans les épreuves éliminatoires) sur la base du classement obtenu des points de classement de l'ISU. Les égalités seront départagées en se référant aux temps patinés pendant les

épreuves éliminatoires. Le temps le plus rapide parmi les égalités de points aura le rang le plus élevé et ainsi de suite. S'il y a encore une égalité, alors le patineur ayant le placement original le plus élevé pour la distance sera classé au rang le plus élevé et ainsi de suite. Toutes les autres égalités seront brisées par un tirage au sort.

Les autres patineurs des quatre (4) épreuves éliminatoires seront placés dans les deux (2) demi-finales suivantes (C, D; rang final de 13 à 24) sur la base du classement obtenu des points de classement de l'ISU. Les égalités seront départagées en se référant aux temps patinés pendant les épreuves éliminatoires. Le temps le plus rapide parmi les égalités de points aura le rang le plus élevé et ainsi de suite. S'il y a encore une égalité, alors le patineur ayant le placement original le plus élevé pour la distance sera classé au rang le plus élevé et ainsi de suite. Toutes les autres égalités seront brisées par un tirage au sort.

	Demi-finales Catégorie supérieure		Demi-finales Catégorie inférieure	
	A	B	C	D
Classement au premier tour	1	2	13	14
	4	3	16	15
	5	6	17	18
	8	7	20	19
	9	10	21	22
	12	11	24	23

Composition des finales (1 500 m)

Finale A : 1^{er}, 2^e et 3^e rangs des demi-finales A et B

Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B

Finale C : 1^{er}, 2^e et 3^e rangs des demi-finales C et D

Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D

Composition des épreuves éliminatoires (500 m et 1 000 m)

	Épreuves éliminatoires – 500 m et 1 000 m					
	A	B	C	D	E	F
Classement à l'épreuve de 1 500 m	1	2	3	4	5	6
	12	11	10	9	8	7
	13	14	15	16	17	18
	24	23	22	21	20	19

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 24, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme courte piste) déterminera le nombre raisonnable d'épreuves éliminatoires pour assurer des conditions équitables de course.

Composition des quarts de finale (500 m et 1 000 m)

Les deux premiers patineurs de chacune des six épreuves éliminatoires en plus des quatre patineurs se classant au 3^e rang ayant obtenu les meilleurs temps seront placés dans les quatre quarts de finale supérieurs (A, B, C, D ; rang final de 1 à 16 ou plus bas en fonction du nombre de patineurs avancés aux épreuves éliminatoires) en se basant sur le classement obtenu des points de classement de l'ISU au cours de la première ronde. Les égalités seront départagées en se référant aux temps de patinage au cours de la première ronde; le temps le plus rapide parmi les patineurs égaux en termes de points aura le rang le plus élevé et ainsi de suite. S'il y a encore une égalité, alors le patineur ayant le placement original le plus élevé pour la distance sera classé au rang le plus élevé et ainsi de suite. Toutes les autres égalités seront brisées par un tirage au sort.

Note : Tous les autres patineurs [rang final de 17 (ou plus bas en fonction des patineurs avancés à la première ronde) – 24] iront directement aux demi-finales.

Quarts de finale 500 m et 1 000 m

Classement aux épreuves éliminatoires de 500 m et de 1 000 m	Quarts de finale			
	A	B	C	D
	1	2	3	4
	8	7	6	5
	9	10	11	12
	16	15	14	13

Composition des demi-finales (500 m et 1 000 m)

Les deux (2) premiers patineurs de chacune des autres (4) quarts de finale seront inscrits aux premières deux (2) demi-finales (A, B; rang final de 1 à 8 ou plus bas en fonction du nombre de patineurs avancés au cours des quarts de finale) sur la base du rang découlant des points de placement de l'ISU des épreuves éliminatoires et des quarts de finale. Les égalités seront départagées en se référant aux temps patinés pendant les quarts de finale; les temps les plus rapides parmi les patineurs égaux au chapitre des points auront les rangs supérieurs et ainsi de suite. S'il y a encore égalité, alors le patineur ayant le placement original le plus élevé pour la distance sera classé au rang le plus élevé et ainsi de suite. Toutes les autres égalités seront brisées par un tirage au sort.

Les autres patineurs de chacune des autres (4) quarts de finale seront inscrits aux deux (2) demi-finales suivantes (C, D; rang final de 9 à 16 ou plus bas en fonction du nombre de patineurs avancés au cours des quarts de finale) sur la base du rang découlant des points de placement de l'ISU des épreuves éliminatoires et des quarts de finale. Les égalités seront départagées en se référant aux temps patinés pendant les quarts de finale; les temps les plus rapides parmi les patineurs égaux au chapitre des points auront les rangs supérieurs et ainsi de suite. S'il y a encore égalité, alors le patineur ayant le placement original le plus élevé pour la distance sera classé au rang le plus élevé et ainsi de suite. Toutes les autres égalités seront brisées par un tirage au sort.

Les autres patineurs des épreuves éliminatoires seront inscrits aux deux (2) dernières demi-finales (E, F; rang final de 17 à 24) sur la base du rang découlant des points de placement de l'ISU des épreuves éliminatoires. Les égalités seront départagées en se référant aux temps patinés pendant

les épreuves éliminatoires; les temps les plus rapides parmi les patineurs égaux au chapitre des points auront les rangs supérieurs et ainsi de suite. S'il y a encore égalité, alors le patineur ayant le placement original le plus élevé pour la distance sera classé au rang le plus élevé et ainsi de suite. Toutes les autres égalités seront brisées par un tirage au sort.

Demi-finales – 500 m et 1 000 m

Classement aux quarts de finale + épreuves éliminatoires de 500 m et 1 000 m	Demi-finales					
	A	B	C	D	E	F
	1	2	9	10	17	18
	4	3	12	11	20	19
	5	6	13	14	21	22
	8	7	16	15	24	23

Composition des finales (500 m et 1 000 m)

- Finale A : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales A et B
- Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B
- Finale C : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales C et D
- Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D
- Finale E : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales E et F
- Finale F : Autres patineurs des demi-finales E et F

Si la finale D comprend plus de six patineurs, il sera nécessaire de tenir une finale D-2 pour les patineurs qui se sont classés en 5^e et 6^e place des demi-finales C et D, ceci afin d'empêcher qu'il y ait trop de patineurs dans la finale D.

3 000 mètres

L'épreuve de 3 000 mètres comprendra deux finales. Les patineurs classés de 1 à 8 selon leurs points de placement cumulés après le 1000 m participeront à la finale A. Ceux qui se sont classés de la 9^e à la 16^e place participeront à la finale B. En cas d'égalité pour la 8^e ou la 16^e place, les patineurs concernés concourront respectivement dans la finale A et la finale B.

Des points en prime seront accordés au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste.

Au cours de l'épreuve de 3 000 mètres, si un patineur en lice pour une place dans l'équipe du Championnat mondial est retiré de la course pour avoir causé une chute ou une obstruction majeure entraînant la disqualification, l'arbitre doit interrompre la course et la recommencer, sans le patineur disqualifié, peu importe le nombre de tours effectués.

Le nombre de tours à courir de nouveau est le suivant, selon le tour auquel l'arbitre arrête la course.

Nombre de tours non parcourus Nombre de tours à courir

27 - 18	27
18 - 0	18

Si l'arbitre interrompt la course de 3 000 mètres et qu'un ou plusieurs patineurs ont établi un écart d'au moins un tour par rapport au peloton, les patineurs qui suivent devront effectuer un tour de piste additionnel (ou plus) que ceux en avance.

Points de placement

Les patineurs gagnent des points de placement pour les courses finales dans chaque distance selon le barème qui suit.

a) Points de placement accordés pour le premier 1 500 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e
Finale A	1 000	816	666	543	443	362	
Finale B	295	241	196	160	130	106	
Finale C	86	70	57	46	37	30	
Finale D	24	19	15	12	9	7	5
Finale E	4	3	2	1,5	1	0,5	0

b) Points de placement accordés pour le 500 m et le 1 000 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e
Finale A	1 000	816	666	543
Finale B	443	362	295	241
Finale C	196	160	130	106
Finale D	86	70	57	46
Finale E	37	30	24	19
Finale F	15	12	9	7
Finale G	5	4	3	2
Finale H	1,5	1	0,5	0

c) Points de placement accordés pour le 3000 m

Finale	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e	8^e
Finale A	500	408	333	272	222	181	148	121
Finale B	98	80	65	53	43	35	29	23

Remarque : 74 points seront accordés en prime au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale A du 3 000 m. Cela constitue le même pourcentage que celui accordé au Championnat du monde de l'ISU (prime de 5 points sur 34 points pour la première position : prime de 74 points sur un 500 points pour la première position).

Le même pourcentage de points sera accordé en prime au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale B du 3 000 m dans la finale B en fonction des premiers points disponibles pour la finale B (15 points si 8 dans la finale A, 12 points si 9 dans la finale et ainsi de suite).

Si une finale de 500 m ou de 1 000 m compte plus de quatre patineurs, ou s'il y en a plus de six dans une finale de 1 500 m, les points des 5^e et 6^e places, etc., seront équivalents aux points de la 1^{re} et 2^e place, etc., de la finale suivante. Les autres points seront ajustés en conséquence.

Composition des équipes de relais

Les 16 premiers patineurs au classement après les trois premières épreuves de chaque compétition seront admissibles à la course à relais.

Les équipes de relais seront formées en fonction du classement global, comme suit :

Équipe A - 1, 8, 9, 16

Équipe B - 2, 7, 10, 15

Équipe C - 3, 6, 11, 14

Équipe D – 4, 5, 12, 13

Si l'un de ces 16 premiers patineurs se retire de la course, sa place dans l'équipe de relais sera comblée par le prochain au classement, et ainsi de suite.

Classement canadien 2011-2012

Afin d'établir un classement canadien final, les athlètes choisis pour faire partie de l'équipe du Championnat du monde individuel 2012 seront classés de 1 à 5 selon leur ordre de sélection à l'équipe. Si un remplaçant est nommé à l'équipe, il sera classé en 6^e place.

En ce qui concerne les autres athlètes, leur classement sera établi en fonction des points de placement cumulés au Championnat canadien ouvert et à la sélection n° 2 de l'équipe nationale (après étude des demandes d'exemption). La pondération pour ces deux compétitions sera comme suit :

Championnat canadien ouvert	=	50 %
Sélection n° 2 de l'équipe nationale	=	50 %

Si deux patineurs ou plus arrivent au même rang, ils seront classés en fonction de leurs résultats individuels comparés pour chaque distance dans laquelle ils ont patiné au Championnat canadien ouvert et à la sélection n° 2 de l'équipe nationale. Si l'égalité persiste, le patineur qui a obtenu la meilleure position finale dans une épreuve individuelle du Championnat canadien ouvert aura la priorité dans le classement.

La même pondération s'appliquera pour le classement individuel par distance :

Championnat canadien ouvert	=	50 %
Sélection n° 2 de l'équipe nationale	=	50 %

Les athlètes sélectionnés pour l'équipe du Championnat du monde individuel 2012 seront classés selon leur rang au Championnat canadien ouvert. En cas d'égalité dans les points de placement, les athlètes sélectionnés pour le Championnat du monde auront automatiquement la priorité dans le classement.

Courte piste 2011-2012

Patineur de l'année – Étoile montante

Chaque année, lors de son Assemblée générale, Patinage de vitesse Canada nomme un patineur et une patineuse de l'année - Courte piste. Le CHPCP choisit les gagnants en tenant compte de toutes les performances de la saison courante, y compris celles du Championnat du monde, de la Coupe du monde et des compétitions nationales.

Au cours de son AGA, Patinage de vitesse Canada peut aussi annoncer la remise d'un prix à « l'étoile montante » du patinage. Le CHPCP choisit les gagnants en tenant compte de toutes les performances de la saison courante, y compris celles au Championnat du monde, à la Coupe du monde et aux compétitions nationales.

Annexe A

LIGNES DIRECTRICES VISANT LES DEMANDES D'EXEMPTION

1. But

Fournir des lignes directrices aux comités de la haute performance pour l'attribution des exemptions.

2. Principes de l'attribution d'exemptions

Il existe des circonstances exceptionnelles (p. ex., la maladie, les blessures, les bris d'équipement) qui empêchent un athlète de participer aux événements de sélection désignés sans pour autant que ce soit sa faute. Dans une telle situation, l'athlète peut avoir le droit de faire une demande d'exemption de sélection à l'équipe visée.

Les principes adoptés pour permettre la sélection d'un athlète en lui accordant une exemption sont que le patineur que l'on accepte d'exempter a réalisé lors de compétitions antérieures des performances supérieures à celles des autres athlètes envisagés pour la sélection.

3. Règles concernant les demandes d'exemption

Les dispositions d'exemption s'appliqueront uniquement à la sélection pour un événement, une compétition ou une équipe en particulier. Elles ne s'appliquent pas aux nominations par PVC au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada. Dans le cas d'une blessure importante, le processus visant le brevet pour les blessés du PAA sera mis en oeuvre pour répondre à la situation.

- a) Les demandes d'exemption seront présentées par écrit au CHPCP compétent (voir les dates limites ci-dessous);
- b) Seul le patineur concerné peut présenter une demande d'exemption, à moins qu'il ne soit physiquement incapable de le faire;
- c) Si la demande d'exemption est présentée en raison d'une maladie ou d'une blessure, le patineur doit fournir des preuves documentées par un praticien en médecine sportive. Le CHP a le droit de demander un examen médical supplémentaire indépendant après réception de la demande d'exemption;
- d) Si une demande d'exemption est présentée en raison d'un bris d'équipement, elle doit faire l'objet d'un rapport et d'une vérification de la part de l'arbitre de la course ou du représentant du CHP immédiatement après la course durant laquelle le bris d'équipement a eu lieu.

4. Modalités relatives aux demandes d'exemption

Les demandes d'exemption seront évaluées dans trois catégories :

- a) *Maladie ou blessure antérieure à la compétition qui empêche un athlète de participer à l'événement de sélection ou de classement.*

Si le patineur est malade ou qu'il s'est blessé avant le début de la compétition, il doit demander une exemption **avant qu'ait lieu la réunion des entraîneurs** à la compétition. Le représentant du CHP doit annoncer officiellement toutes les demandes d'exemption durant cette réunion afin que les autres compétiteurs soient au courant de la possibilité qu'une exemption soit accordée.

b) Blessure, maladie ou bris d'équipement durant l'événement de sélection.

Un **délai de 24 heures** suivant la fin de la compétition est accordé pour la présentation des demandes d'exemption, à moins que le patineur ne soit physiquement incapable de présenter une telle demande (dans ce cas, l'entraîneur du patineur peut le faire à sa place).

(Voir la disposition 3d ci-dessus sur les exigences concernant la déclaration d'un bris d'équipement.)

Demande d'exemption particulière aux catégories a) ou b) :

Si la sélection en question est fondée sur le classement cumulatif pour plusieurs événements, un patineur a le droit de faire une demande d'exemption à une compétition ultérieure de classement si une maladie ou une blessure préexistante l'empêche de participer à l'un de ces événements.

c) Demande d'exemption à une équipe nationale ou de développement particulière ou pour la participation à une compétition (sélections de la Coupe du monde d'automne, qualifications nationales, etc.) pour la saison à la suite de l'événement ou des événements de sélection.

La demande d'exemption doit être présentée **dans les 48 heures** suivant le dernier événement de sélection.

Peu importe la catégorie de la demande d'exemption :

La demande d'exemption **doit indiquer clairement** ce que demande le patineur et comporter la documentation à l'appui (rapport médical, rapport de la course, rapport de l'arbitre de la course, etc.).

6. Procédure d'étude des demandes d'exemption

La procédure d'examen des demandes d'exemption comprend les étapes suivantes :

a) À la suite de la sélection finale pour l'équipe ou l'épreuve en question, les trois membres élus du CHPCP réviseront les faits et prendront une décision (avec justification à l'appui).

b) Le système de points pour les exemptions servira à comparer directement les athlètes dans le classement national. Le système de points ne sera pas applicable pour l'accès à une compétition nationale.

c) Dans les cas où de multiples demandes d'exemption sont présentées, elles seront étudiées individuellement en fonction de leur bien-fondé.

d) Le CHPCP nommera la composition de « l'équipe », qui sera communiquée, de même que la justification à l'appui, à tout patineur ayant présenté une demande d'exemption, aux patineurs directement touchés par la demande d'exemption, aux entraîneurs et aux représentants des athlètes.

7. Modalités relatives aux attributions d'exemption

Lorsqu'il étudie la question à savoir s'il doit accorder une exemption ou non à un patineur, le CHPCP doit en premier lieu évaluer l'état pathologique de l'athlète, le degré de rigueur avec lequel l'athlète a suivi le processus de réadaptation prescrit et son état de préparation à courir, selon la rétroaction donnée par l'équipe médicale et ses entraîneurs. Si le CHPCP considère que l'athlète ne répond pas à l'une ou l'autre des conditions énoncées ci-dessus à un niveau satisfaisant, l'exemption pourrait être refusée uniquement en s'appuyant sur ce fondement.

À la suite de cette analyse préliminaire, le CHPCP attribuera les points d'exemption en s'appuyant sur les résultats de compétition obtenus dans les 12 derniers mois en utilisant le système de points d'exemption indiqué ci-dessous. Ces points seront attribués à tous les patineurs dont le nom figure dans le classement et à ceux qui demandent l'exemption.

Les points d'exemption du patineur qui demande l'exemption seront comparés à ceux des patineurs suivants dans le classement qui n'ont pas été automatiquement choisis à l'équipe à l'étape 1 pour la compétition respective. Pour l'équipe du Championnat du monde, l'étape 1 est détaillée à la page 6 et prévoit comprendre les trois (3) premiers athlètes en se basant sur les résultats du classement cumulatif global du Championnat canadien ouvert. Pour l'équipe de la Coupe du monde 5 et 6, l'étape est aussi expliquée à la page 7 et prévoit comprendre les trois (3) premiers athlètes en se basant sur les résultats du classement cumulatif global du Championnat canadien ouvert.

Pour être classé de nouveau en vue de l'évaluation de la demande d'exemption, le patineur qui présente la demande doit détenir au moins 5 points de plus que le patineur auquel il est comparé. Sinon, le patineur sera comparé au patineur suivant sur la liste de classement de la même façon jusqu'à ce que l'athlète soit placé adéquatement au classement ajusté de la sélection finale.

Lorsque plus d'une demande d'exemption a été présentée pour une équipe ou une compétition donnée, la demande d'exemption du patineur qui a le nombre de points d'exemption le plus élevé sera étudiée en premier.

GRILLE DE POINTAGE

Classement	GRILLE DE POINTAGE COMPLÈTE*										
	Sélection CM d'automne	CM 1	CM 2	CM 3	CM 4	Championnat canadien ouvert	CM 5	CM 6	Championnat du monde	Sélection n° 2	
1	16	10	10	10	10	16	10	10	20	6	
2	14	7	7	7	7	14	7	7	16	5	
3	12	5	5	5	5	12	5	5	14	4	
4	10	3	3	3	3	10	3	3	12	3	
5	8	2	2	2	2	8	2	2	10	2	
6	6	1	1	1	1	6	1	1	8	1	
	2 meilleures distances	Par distance				Classement général	Par distance				Classement général

Remarques

1. Événements nationaux : points attribués basés sur le classement défini pour chaque compétition spécifique. Par exemple, classement global au Championnat canadien global ou deux meilleures distances au cours de la sélection de la Coupe du monde d'automne.
2. Événements internationaux : des points sont attribués pour chaque distance, mais seulement **les trois meilleures** des coupes du monde pendant la période seront considérées. (L'épreuve de 3 000 m ne sera pas considérée.)
3. Six (6) points supplémentaires seront attribués à chaque membre de l'équipe du Championnat du monde afin de leur accorder le même nombre de points que le gagnant à la sélection n° 2.

Les demandes d'exemption à l'inscription à une compétition n'utilisent pas le système de points d'exemption. Pour prendre la décision, le CHPCP évaluera plutôt un certain nombre d'éléments, notamment les suivants :

- a) Une comparaison des résultats de compétition des athlètes qui sont en considération aux fins de la sélection
- b) Les performances antérieures du patineur qui présente la demande d'exemption
- c) Les résultats des autres patineurs en lice pour l'équipe lors de la compétition de sélection
- d) Les performances récentes à l'entraînement et lors de tests
- e) Le classement mondial des athlètes au moment de l'étude de la demande
- f) Le développement à long terme de l'athlète

Dans certains cas, le CHPCP peut accorder une « exemption conditionnelle » à un patineur qui se remet d'une blessure ou d'une maladie. Dans cette situation, le comité peut imposer certaines conditions au patineur. Le CHPCP doit recevoir une confirmation (médicale ou autre s'il ne s'agit pas d'un problème médical) qu'il n'y a pas de limite physique ou psychologique importante concernant la compétition. L'entraîneur de l'athlète doit aussi fournir une déclaration pour confirmer que l'athlète est prêt à participer aux compétitions au niveau adéquat pour la compétition en question.

Le CHPCP précisera la date à laquelle la performance sera évaluée et l'évaluation médicale confirmée.

8. Appels

À la suite de l'annonce de la composition de l'équipe ou de l'accès à une compétition, les athlètes touchés par une décision en rapport avec les exemptions ont le droit de faire appel de cette décision, conformément à la politique de Patinage de vitesse Canada sur les appels. (Se reporter à la politique sur les appels de PVC, RES 100.)

Approuvé par le Comité de la haute performance courte piste le 5 octobre 2000.

Révision : novembre 2011